

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE PUBLIC

En application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme

Action 45 du PAPI de l'Argens : Assurer la sécurité des biens et des personnes vis-à-vis des débordements du Caramy à Brignoles

Objet de la concertation préalable

Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Argens, prévoit un certain nombre d'actions visant à permettre une approche globale et concertée de la gestion du risque inondation sur l'ensemble du bassin versant de l'Argens. Il est piloté par le Syndicat Mixte de l'Argens, qui constitue la structure de gouvernance de la gestion intégrée des milieux aquatiques et du risque d'inondation, et comprend 63 actions visant la réduction du risque inondation. L'action 45 du PAPI de l'Argens vise à assurer la sécurité des biens et des personnes vis-à-vis des débordements du Caramy à Brignoles. Elle a pour objectifs de réduire la vulnérabilité du centre-ville vis-à-vis du risque d'inondation jusqu'à la crue cinquantennale, comparable à celle de novembre 2019, tout en restaurant les fonctionnalités du Caramy avec une réappropriation du site par les habitants et en assurant une intégration paysagère des aménagements en lien avec l'opération Cœur de ville de la commune.

Organisation de la concertation préalable

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, le Syndicat Mixte de l'Argens, maître d'ouvrage délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV) mène une concertation préalable conformément à l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme

Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se tiendra du **jeudi 1^{er} février 2024 au mardi 5 mars 2024 inclus**.

Modalités de la concertation préalable

Des permanences auront lieu à la Maison des Services Publics à Brignoles 2 Rue de l'hôpital sur les dates suivantes :

- Mercredi 7/02 de 8h à 11h
- Vendredi 9/02 de 15h à 18h
- Mercredi 14/02 de 12h à 15h
- Jeudi 15/02 de 8h à 11h
- Mercredi 21/02 de 16h à 19h
- Jeudi 22/02 de 12h à 15h

Des représentants du Syndicat Mixte de l'Argens seront présents pour répondre aux interrogations et remarques du public.

Seront mises à disposition du public pour informer et recueillir les contributions : une plaquette de présentation du projet, des fiches contribution à compléter par le public et à déposer dans une urne ad-hoc.

Pour le recueil des contributions libres du jeudi 1^{er} février 2024 au mardi 5 mars 2024 inclus :

Seront mises à disposition du public pour informer et recueillir les contributions :

- Une plaquette de présentation du projet et des fiches contribution à compléter par le public et à déposer dans une urne ad-hoc : **en mairie de Brignoles, à la Maison des Services Publics à Brignoles 2 Rue de l'hôpital, à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, quartier de Paris à Brignoles et lors de la réunion publique du 1^{er} février 2024**
- Une adresse mail dédiée sur laquelle pourront être recueillies les contributions libres : action45brignoles@syndicatargens.fr

Deux réunions publiques seront organisées :

- Réunion publique d'ouverture de la concertation : le **jeudi 1^{er} février 2024 à 18h au Hall des expositions, Cours de la Liberté à Brignoles**
- Réunion publique de clôture et de partage des résultats de la concertation : le **mardi 5 mars 2024 à 18h au Hall des expositions, Cours de la Liberté à Brignoles**
- Lors de la réunion publique d'ouverture, des fiches contribution à compléter par le public seront mises à disposition et pourront être déposées dans une urne.

A l'issue de cette concertation, le conseil communautaire est l'autorité compétente qui délibérera et tirera le bilan de la concertation préalable.

Le Maître d'ouvrage

Didier BREMOND

Président du Syndicat Mixte de l'Argens